

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du 28 juillet 2017**

Convocation du 22 juillet 2017

Le conseil municipal de Marcilly-lès-Buxy s'est réuni le vendredi 28 juillet 2017 à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Billon, Maire.

Sont présents : Mmes GOYARD, JAILLET, SALIEGE.

MM. BILLON, MARILLIER, MONNERET, PACAUD, SIXDENIER, VERNOT.

Sont excusés : Mmes RICHARD, GILLES, VIET

M. VERNOT est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 juin 2017.

M. le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour 3 demandes de préemption pour 3 ventes de maisons sur la commune : SCRIGNO aux Baudots, CARPENTIER et EYMOND à Boujollès. Le Conseil Municipal accepte cet ajout et ne préempte pas sur ces ventes.

Aménagement de la traversée des Baudots :

Rencontre du Bureau d'études : le Conseil Municipal fait le point sur les propositions du cabinet 2AGE, demande des améliorations avec un nouvel estimatif financier prenant en compte ces demandes.

Décision sur la tranche de travaux et sur son montant estimatif

Autorisation de lancer la consultation par le Bureau d'études.

Une réunion d'informations avec les habitants des Baudots et de la Grange est fixée au samedi 09 septembre à 10 heures salle Félix Menager.

Permis d'aménager pour les parcelles E280 et E281

Le permis d'aménager pour ces deux parcelles a été accordé le 20 juillet. 4 terrains sont déjà réservés sur les 6 mis en vente.

Rappel du prix de vente : 35€/m².

Point scolaire et périscolaire

Compte rendu de la réunion du conseil d'école du 19 juin 2017

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu de la réunion de conseil d'école du 19 juin.

Il prend note :

- du choix du conseil d'école de revenir à la semaine de 4 jours d'école (lundi, mardi, jeudi, vendredi),
- de la demande de remplacement d'un lave-main par un évier et valide la demande,
- de la demande d'achat d'un support de vidéoprojecteur, à confirmer le choix,
- de la demande de pose d'étagères en classe maternelle et valide la demande,
- de remerciements de la part d'enseignants uniquement à certains agents,
- de la demande de changement de revêtement de sol de la classe maternelle (sol souple) par l'enseignant pour faciliter le ménage. Il demande à l'enseignant de veiller à ne pas salir abusivement le sol (sable, mines de crayon écrasées sur le sol), même si les programmes scolaires évoluent.
- de la demande d'une personne pour un temps de ménage supplémentaire le midi (15 minutes), d'un temps de préparation le matin (30 minutes). Suite à la réorganisation avec le retour à 4 jours, le Conseil Municipal valide le temps de rangement le midi, ne valide pas le temps de préparation le matin.
- de la demande d'une seule personne en maternelle formée dans le domaine de la petite enfance (2 à ce jour - 1 le matin, 1 l'après-midi) parce que les enfants ont du mal à se fixer des repères. Il ne

donne pas suite à cette demande ; pour information, il rappelle que 2 enseignants interviennent sur la semaine (temps partiel) et qu'à priori ça ne pose pas problème de repères aux enfants.

- de la demande que les agents en classe avec les enfants soient titulaires du concours d'ATSEM. Il rappelle que l'objectif de ce concours est de permettre l'évolution de carrière des agents.
- de la demande d'achats croissante de livres et outils pédagogiques. Il rappelle qu'à ce jour, la commune ne peut pas acheter sur le site Amazon. La trésorerie de Buxy n'est pas favorable à une avance de dépenses par les enseignants et un remboursement par la commune.
- d'une liste restreinte de fournitures scolaires fournie par les enseignants qui restent très attachés à la gratuité de l'école. Il rappelle que si minimiser la liste des fournitures scolaires est une bonne démarche, cette pensée doit prendre également en compte les demandes croissantes d'achat adressées à la mairie ainsi que les demandes d'accroissement des temps de travail du personnel mis à disposition, financées par l'impôt des habitants de la commune.
- des paragraphes sur la découverte et la sécurité en maternelle. Il fait savoir qu'il ne demande pas à un enseignant de classe maternelle de chercher un argumentaire dans des textes, mais qu'il agisse avec du bon sens dans son espace et avec les outils mis à sa disposition.

L'effectif prévisionnel pour la rentrée scolaire de septembre est de 89 élèves.

Suite au retour à la semaine avec 4 jours d'école au lieu de 4 jours et demi, les contrats de travail du personnel ont été revus, en accord avec les personnes concernées :

CHASSEPOT Charlène : -3h par semaine, soit un nouveau contrat de 1 heure par semaine.

DEVOUCOUX Marie-Christine : -1h30 par semaine, soit un nouveau contrat de 33 heures par semaine.

GODIN Monique : -1h par semaine, soit un nouveau contrat de 40 heures par semaine.

PERRAUDIN Catherine : - 0h30 par semaine, soit un nouveau contrat de 8 heures par semaine.

RINGARD Sylvie : - 0h10 par semaine, soit un nouveau contrat de 21h40, contrat quasi identique en répartissant sur la garderie du soir et du temps de rangement le midi les heures réalisées auparavant le mercredi.

Catherine PERRAUDIN est en arrêt maladie depuis le 19 juillet pour environ 3 mois. Elle sera remplacée par Charlène CHASSEPOT.

Le Conseil Municipal remercie Emilia NIVAULT pour ses tâches d'animatrice durant les NAP, son contrat n'étant pas renouvelé.

Le Conseil Municipal remercie Clarisse DUCOUT pour sa participation aux temps périscolaires durant sa formation. Cette participation lui a permis de réussir son examen.

Tarif des repas et de la garderie périscolaire

Le Conseil Municipal fixe les montants des participations aux prix des repas du restaurant scolaire et de la garderie du soir par les familles :

- Par repas : 3,60€ (identiques à l'année dernière)
- Pour la garderie du matin : gratuit
- Pour la garderie du soir, par élève : 1,60€ la première heure, 1,10€ par demi-heure supplémentaire, 10€ par quart d'heure après 19heures.

Le service de vaisselle assuré par le Cheval blanc est 0,46€ par élève.

Fin des activités périscolaires (NAP) :

Ces activités étant terminées, le Conseil Municipal paiera à Emilia NIVAULT les 2 heures de rangement des divers matériels.

Elodie GOYARD demande s'il existe des solutions pour l'accueil des enfants, le mercredi. Le maire rappelle que c'est la compétence de la Communauté de Communes et qu'à ce jour, elle n'a pas pris de décision.

Point sur la boulangerie

L'acquisition du fonds de commerce de la boulangerie a été signée ce jeudi 28 juillet 2017.

Le bail de la location-gérance et le bail commercial sont en cours de réalisation par l'Office Notarial.

Des travaux avant réouverture du magasin sont réalisés :

- devis carrelage Marcel VACHET : 1500€ HT (6 pour, 3 abstentions)
- devis plaquiste peintre : David AUGUSTE : 4070€ HT (6 pour, 3 abstentions)
- devis plomberie chauffage : le Conseil Municipal valide (6 voix pour, 3 abstentions) le déplacement de la chaudière de chauffage central du bâtiment qui est dans le magasin de vente. Il est en attente des devis pour décider du type de chauffage et de la production d'eau chaude.
- devis électricité MALO ELEC : 3190€ HT avec chauffage électrique. Attente de validation en fonction du type de chauffage retenu.

Point Communauté de Communes dont PLUI

Le sommaire du plan d'aménagement et de développement durable pour le plan local d'urbanisme intercommunal qui a été présenté en conseil communautaire est donné à chaque élu.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers (RPQS OM 2016) est disponible en mairie.

Point sur les travaux de voirie

Les travaux de voirie 2017 sont réalisés. Il reste à réaliser la voirie à proximité de la maison de Madame MEYER au Martrat.

Informations diverses

Le Conseil Municipal est informé d'une possibilité de sauvegarde des données informatiques par REX ROTARY pour un montant de 85€/mois. Il ne valide pas cette solution.

Le Conseil Municipal est informé des difficultés rencontrées par l'Hôpital de Chalon pour mettre en place un service d'angioplastie. Il soutient ce projet et celui de l'hôpital de Macon, les services de soins étant importants aussi bien Chalon qu'à Macon.

Les membres du conseil municipal,